

# COMMUNE DE SAINT-MARTIAL DE VITATERNE

## Compte-rendu sommaire

**Séance du 17 mars 2022**

Date de convocation : 10 mars 2022

**PRÉSENTS** : M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - M. GUIET Julien

**ABSENTS EXCUSES** : M. CHAUSSEREAU Joël (procuration à M. BERTRAND) - Mme GRAVELLE Pascale (procuration à M. ROQUES) - Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à Mme MAROC) - Mme BERTHELOT Evelyne – M. LINLAUD Vincent

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MAROC Isabelle

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2022 : adopté à l'unanimité.**

### **Approbation du Compte de Gestion 2021**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Vote du Compte Administratif 2021**

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2021 :

#### **Investissement**

<b>Dépenses :</b>	Prévu :	363 621€
	Réalisé :	79 838,64€
	Reste à réaliser :	276 600€
<b>Recettes :</b>	Prévu :	363 621€
	Réalisé :	124 584,57€
	Reste à réaliser :	46 800€

#### **Fonctionnement**

<b>Dépenses :</b>	Prévu :	642 525€
	Réalisé :	272 097,79€
<b>Recettes :</b>	Prévu :	642 525€
	Réalisé :	696 082,03€

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement : 44 745,93€  
Fonctionnement : 423 984,24€  
Résultat global : 468 730,17€

### **Affectation des résultats 2021**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation : Excédent : 423 984,24€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 185 054,07€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 238 930,17€

**Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 44 745,93€**

### **Vote du Budget primitif 2022**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2022 :

#### **Investissement** :

Dépenses : 570 766€ (dont 276 600€ de RAR)

Recettes : 570 766€ (dont 46 800€ de RAR)

**Fonctionnement** équilibré à 551 800€

### **Vote des taux des taxes directes locales 2022**

Pas de modification des taux :

Taxe foncière bâti : 34,94%

Taxe foncière non bâti : 47,91%

CFE : 19,45%

### **Travaux de rénovation de la salle des mariages et de l'atelier communal – Demande de subvention**

Des devis ont été demandés pour le projet de rénovation de la salle des mariages/du conseil et d'isolation de l'atelier communal.

Les devis retenus pour le remplacement des fenêtres, les peintures, la rénovation électrique, l'isolation et le plafond, s'élèvent à 10 369,62€ HT.

Le devis retenu pour l'isolation et le plafond de l'atelier s'élève à 4 900,87€ HT.

Une subvention de 40% du montant HT peut être sollicitée auprès du Département, dans le cadre du fonds de revitalisation.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de rénovation de la salle des mariages et d'isolation de l'atelier communal
- Accepte les devis pour un montant total de 15 270,49€ HT, soit 18 324,58€ TTC.
- Accepte de solliciter une subvention de 40% du montant HT, soit 6 108,20€, auprès du Département, dans la cadre du fonds de revitalisation
- Décide de financer le solde sur ses fonds propres, et d'inscrire le projet au budget primitif 2022.

### **Acquisition de la parcelle AM 56**

La commune avait lancé le projet d'enfouissement des réseaux rue du Vert Galant. Or, au moment de la constitution du dossier et du projet technique, il s'est avéré que la parcelle AM 56 (qui inclut également la voie communale) appartient à la commune de Jonzac.

Face à l'impossibilité de réaliser des travaux sur une voie n'appartenant pas à la commune, il a été demandé à la commune de Jonzac de délibérer pour accepter la rétrocession de la parcelle AM 56 d'une contenance de 3182 m<sup>2</sup> au profit de la commune de St-Martial de Vitaterne.

Par délibération du 10 mars 2022, le Conseil municipal de Jonzac a accepté la rétrocession à titre gracieux de la parcelle AM 56 au profit de la commune de St-Martial de Vitaterne. Le Conseil Municipal approuve la rétrocession de la parcelle AM 56 et le transfert de la voirie dans le domaine public communal et autorise le maire à signer les actes notariés constatant le transfert de propriété à la commune, ainsi que tout document y afférent.

### **Repas des aînés**

Le repas est prévu le 3 avril.

Distribution des listes des habitants par secteur pour aller inviter les aînés.

Installation des tables le samedi matin.

M. Roques propose un fond musical, à voir.

### **Bureau des élections**

Les conseillers se répartissent les créneaux horaires pour les bureaux de vote des 10 et 24 avril.

### **Questions diverses**

Rappel de la Journée Haute-Saintonge propre : 26 mars 2022 à 16h

- M. Bertrand propose un point de collecte de dons pour l'Ukraine.
- Mme Brossard signale la divagation d'un chien en face de chez elle.
- M. Fagot signale avoir porté plainte après avoir trouvé son compteur détérioré à son retour de vacances.
- M. Guiet signale que le chemin rural qui mène au hangar à boues est très abîmé, devient impraticable et que la commune devrait le réparer.
- M. Roques rend compte de la dernière réunion PLU/SCOT organisée par la CDCHS : elle avait pour but de présenter le diagnostic du territoire et de poursuivre les travaux sur les enveloppes urbaines. Sur ce second point, 2 sujets appellent l'attention : la parcelle 113 (terrain de M. Abecassis) ne sera probablement pas incluse dans l'enveloppe urbaine ; le PLU de la commune actuellement en vigueur prévoit pour les parcelles 113 et 46 la réalisation d'une rue traversante – une expertise est demandée à la DDTM sur les conséquences de cette prescription.
- Projet Fleurissement : Prévoir une réunion de commission pour examiner l'étude réalisée par le référent « paysages » du Conseil Départemental.
- Suite à la réunion de la CDCHS qui avait pour objet de présenter le projet d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), il a été demandé à la commune de faire le point sur les locaux d'habitation vacants.
- Réunion CCID : jeudi 31 mars à 18h (faire le point sur les locaux vacants).
- Mme Maroc a assisté à la réunion des délégués de Soluris.  
Elle demande s'il est légal que les affiches de candidats soient placardées n'importe où et notamment sur les totems de signalisations ou les abribus.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint déclare la session close à 20h00.